

Fonds de dotation et bourse d'études Kiyoshi Matsuzaki de l'IRAC Modalités

(Modifié le 21 octobre 2021)

1. Fonds de dotation et bourse d'études Kiyoshi Matsuzaki de l'IRAC

Ce fonds de dotation a été créé à la mémoire de Kiyoshi Matsuzaki PP/FRAIC, 1943-2012. Il attribue la **bourse d'études Kiyoshi Matsuzaki de l'IRAC** à un étudiant inscrit dans le programme Syllabus de l'IRAC.

La bourse réaffirme la confiance personnelle de Kiyoshi Matsuzaki envers l'avenir de la profession et son soutien indéfectible à la nouvelle génération d'étudiants, les leaders de demain dans notre profession.

Le fonds est détenu et administré par la Fondation de l'IRAC et sera établi à un montant minimum de 118 500 \$. La bourse annuelle sera d'un montant de 3 000 \$ qui sera révisé à l'occasion. Elle sera annoncée pendant la conférence annuelle de l'IRAC et remise au récipiendaire en un versement unique, à compter de juin 2014.

2. Admissibilité

Tous les étudiants dûment inscrits au programme Syllabus de l'IRAC et qui ont terminé au moins 50 % du programme peuvent poser leur candidature.

3. Critères

Les candidatures seront évaluées selon la mesure dans laquelle elles satisfont aux exigences établies par le conseil d'administration de l'IRAC et révisées par le même conseil, de temps à autre :

La bourse incarne la volonté de l'IRAC de reconnaître les étudiants méritants en favorisant l'excellence et en apportant un soutien financier à ceux qui ont démontré une détermination à terminer le programme Syllabus de l'IRAC dans l'intention d'obtenir le titre d'architecte par l'entremise d'un ordre d'architectes du Canada.

Le récipiendaire de cette bourse doit démontrer au jury qu'il est le plus méritant sur la base de ses résultats universitaires, de ses ateliers de conception, de son expérience de travail et de ses besoins financiers.

4. Exigences de candidature

Chaque dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :

- Formulaire de mise en candidature
- Relevé de notes du programme
- Curriculum Vitae/biographie (maximum 2 pages)
- Un texte du candidat d'une page décrivant pourquoi sa candidature devrait être considérée pour l'attribution de la bourse
- Des exemples de travaux universitaires ou de travail (maximum 3 pages)

Les candidatures doivent être soumises par l'entremise de la plateforme en ligne de l'IRAC à partir de la page sur les legs et bourses de la Fondation de l'IRAC du site Web de l'IRAC.

5. Jury

Le Comité des prix de l'IRAC nommera un conseiller professionnel et un jury formé ainsi :

président de l'IRAC
3 fiduciaires de la Fondation de l'IRAC
directeur du Syllabus de l'IRAC

Les modalités d'administration de ce prix concorderont avec celles des autres programmes de prix de l'IRAC. Une seule bourse pourra être attribuée pour une année donnée. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de bourse s'il ne parvient pas à déterminer un récipiendaire parmi les candidatures reçues.

6. Annonce du récipiendaire et communications

Le jury choisit le récipiendaire de la **bourse d'études Kiyoshi Matsuzaki de l'IRAC** et en avise le conseil d'administration de l'IRAC. Le récipiendaire en est officiellement informé par un courriel cosigné par le président de la Fondation de l'IRAC et le président de l'IRAC.

7. Modification aux modalités de cette bourse

Les modalités de cette bourse ne peuvent être modifiées que par le conseil d'administration de l'IRAC et les fiduciaires de la Fondation de l'IRAC, en consultation avec la succession de Kiyoshi Matsuzaki.